



Depot de plainte contre moi pour des faits qui sont faux

Par **mag**, le **20/01/2011** à **20:27**

Bonjour, rnje vous explique rapidement mon cas, depuis plusieurs mois ma fille de 11 ans est harceler par une fille agée d un ans de plus un jour j en ai eu assez et j ai appeler les parents la maman m a dit quelle allez regler le probleme mais rien ne se fait apres avoir raccrocher une demi heure apres le harcelement continuer par telephone , cette fille faisant parti du meme club de danse de ma fiile un jour apres un spectacle je tombe sur elle(il y avait plus de 100 personnes dans la salle) et donc je lui est demandé d arreter d embeter ma fille et mon mari lui a dit si tu continue a embeter ma fille j irai voir tes parents et voila comment s est passer cette discussion et quelque jour plus tard une recevont une convocation au commisariat car cette jeune fille a porter plainte avec sa mere en disant que mon mari l aurait menacer et qu il lui aurait "fracasser l epaule " en la serrant fortement tout ces faits sont faux mais la gamine a un certificat medical ma question est a votre avis comment cela va se finir car nous ne savons pas comment faire pour prouver notre bonne foi merci pour vos reponses elles me seront bien utiles car nous passons en confrontation prochainement

Par **chris_idv**, le **21/01/2011** à **15:59**

Bonjour, rn rnLe certificat médical vient confirmer le dépôt de plainte par une preuve qu'il sera difficile, voir impossible, de contester: rn rnsoit votre mari est effectivement à l'origine de l'épaule "fracassée": sur une enfant de 12 ans il faut quant même serrer très fort pour un tel résultat !!! rn rnsoit vous devez envisager l'hypothèse que la jeune fille a eu ce traumatisme à postériori de l'explication uniquement verbale (volontairement ou non). rn rnEssayer de recueillir le maximum de témoignages (en votre faveur) de personnes présentes lors de

l'altercation.
Reste à savoir quelle est la situation de votre mari: s'il s'agit d'un ancien pilier de rugby avec un casier judiciaire pour violences il est certain que la situation sera beaucoup plus difficile à gérer que s'il fait 50kg, n'a aucun casier judiciaire, et enseigne la poésie à des enfants dans un centre aéré où il est unanimement reconnu par des parents d'élèves depuis 20 ans pour la qualité de son travail pédagogique ...
Cordialement,

Par **kaper62**, le **23/01/2011 à 20:57**

je suis dans le même département que vous et dans la même situation. Avez vous pris un avocat, avez vous déjà été auditionné ?